

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2025

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2025-001 : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRE ET SUPPLEANT - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- ✚ Prend acte de l'installation de Monsieur Axel JOURQUIN en qualité de conseiller communautaire titulaire de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ Dit que Monsieur Axel JOURQUIN, conseiller communautaire titulaire, siègera dorénavant au sein du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté ainsi qu'au sein des autres instances de gouvernance dans lesquelles Monsieur Christian RISS a été désigné ;
- ✚ Prend acte de l'installation de Madame Agnès BRIQUEZ en qualité de conseillère communautaire suppléante de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ Dit que Madame Agnès BRIQUEZ, conseillère communautaire suppléante, siègera dorénavant au sein du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté ainsi qu'au sein des autres instances de gouvernance dans lesquelles Monsieur Baptiste ROUCHES a été désigné.

DELIBERATION N°2025-002 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 10 février 2025 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2025-003 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2024 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2024.

DELIBERATION N°2025-004 : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE - APPEL AU DON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de faire un don d'un montant de 5 000 € en soutien à la population de Mayotte, ses communes et ses élus, à la suite du passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île en décembre dernier, qui sera réparti et versé à hauteur de 2 500 € pour la Croix Rouge française et 2 500 € pour la Fédération Nationale de la Protection Civile ;
- ✚ Décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2025 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à régler la dépense et à signer tout document afférent.

DELIBERATION N°2025-005 : PÔLE 4 SAISONS DE SAINT-URCIZE - CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNE - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les termes du projet de convention de gestion des bâtiments du domaine nordique 4 saisons de Saint-Urcize et de l'activité correspondante, à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la commune de Saint-Urcize et autorise Madame le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2025-006 : CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2023-2027 - APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le projet de Contrat Local de Santé 2023-2027 qui définit les orientations stratégiques du Bassin de Santé Intermédiaire de Saint-Flour et autorise Madame le Président à signer ledit contrat et toutes pièces nécessaires à sa mise en vigueur.

DELIBERATION N°2025-007 : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE DE PIERREFORT FIXATION DU MONTANT DES BAUX AUX PROFESSIONNELS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve les montants définitifs de loyer mensuel H.T. à intervenir avec la SCM Pierrefort Santé, et tout futur intervenant médical ou paramédical, au titre d'un bail professionnel sur la base d'un montant maximal de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC ;

- ✚ Autorise Madame le Président à régulariser à la baisse le montant fixé dans le bail professionnel en fonction des levées de réserves à intervenir au plus tard à l'entrée des locataires dans le bâtiment ;
- ✚ Décide d'appliquer les coefficients de révision des loyers ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer le bail professionnel à intervenir avec la SCM Pierrefort Santé au regard des coûts actualisés, ainsi que toutes les pièces nécessaires aux baux à venir, dès l'entrée dans les locaux par les différentes parties soit au plus tôt le 1^{er} avril 2025.

DELIBERATION N°2025-008 : ENTENTE DU BASSIN BROMME-SINIQ-GOUL - ANNEXE II FINANCIERE A LA CONVENTION DE CRÉATION - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve l'annexe II financière à la Convention de création de l'Entente du Bassin Bromme-Siniq-Goul et autorise Madame le Président à signer ladite annexe financière, à effectuer les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°2025-009 : OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES - REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide d'attribuer les lots 6, 7, 9, 12 et 13 ;
- ✚ Déclare infructueux le lot 3 « couverture – zinguerie » et le lot 10 « sols souples » ;
- ✚ Décide de prévenir le candidat soumissionnaire du lot 3 de l'infructuosité de ce lot ;
- ✚ Décide de relancer la consultation pour le lot 3 en proposant une scission de ce lot en lot 3a et lot 3b avec un cahier des charges ajusté et respectant le cadre financier ;
- ✚ Décide de relancer la consultation pour le lot 10 ;
- ✚ Décide de négocier auprès de toutes les entreprises soumissionnaires pour le lot 2, le lot 5, le lot 8 et le lot 11 ;
- ✚ Autorise Madame le Président à notifier et signer les marchés déclarés infructueux correspondants au titre d'une délégation spécifique en vertu de l'article L2122-21 du CGCT ;
- ✚ Autorise Madame le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants à l'aménagement du Moulin Juéry, dans une limite maximum de 700 000€ H.T., ainsi que tous actes complémentaires aux marchés, conformément à l'article L5211-10 du CGCT ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer tout document administratif pour l'exécution du présent marché dans le respect du cadre budgétaire fixé.

DELIBERATION N°2025-010 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve les termes du projet de la convention de groupement de commandes à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les communes membres concernées ;
- ✚ Approuve la constitution de la commission d'appel d'offres ad'hoc pour le projet de signalisation d'information locale ;
- ✚ Approuve les membres désignés à représenter Saint-Flour Communauté ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2025-011 : RESSOURCES HUMAINES MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - POSTE DE CHEF/CHEFFE DE PROJET VALORISATION DE LA VALLEE DE LA TRUYERE - AJUSTEMENT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de mettre à jour l'emploi non permanent de Chef de projet « Valorisation de la vallée de la Truyère », dans les conditions décrites dans la délibération ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ✚ Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- ✚ Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

DELIBERATION N°2025-012 : INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 10 février 2025

Affichée le 17 février 2025

La Présidente,
Céline CHARRIAUD

